

ANNULATION - MODIFICATION
D'UN MANDAT D'ACHAT DE PARTJe(nous) soussigné(s)⁽¹⁾ : Monsieur Madame Monsieur et Madame Indivision Personne morale : n° SIRET _____ Nom et prénom du représentant légal _____

NOM OU DÉNOMINATION SOCIALE : _____ PRÉNOM : _____

(En majuscules) nom marital pour les femmes mariées, divorcées ou veuves - nom juridique pour les indivisions

NOM DE FAMILLE : _____

NÉ(E) LE : _____ (JJ/MM/AAAA) A _____ DEPT. _____ PAYS _____

NOM - Prénom du conjoint ou partenaire du PACS _____ NÉ(E) LE _____ A _____

ADRESSE COMPLÈTE : N° _____ RUE _____

COMPLÈMENT D'ADRESSE _____

CODE POSTAL _____ VILLE _____

N° DE TELEPHONE : DOMICILE _____ BUREAU _____ E-MAIL _____

 J'autorise AEW, ses partenaires et prestataires à m'adresser par courrier électronique et/ou par SMS des informations commerciales.

Situation familiale ⁽¹⁾		Capacité juridique ⁽¹⁾	Profession ⁽¹⁾ <small>ne pas omettre de compléter la profession exacte en sus de la catégorie professionnelle</small>
<input type="checkbox"/> Marié(e) communauté	<input type="checkbox"/> Célibataire	<input type="checkbox"/> Majeur(e)	<input type="checkbox"/> Agriculteur(trice) <input type="checkbox"/> Cadre <input type="checkbox"/> Chef d'entreprise
<input type="checkbox"/> Marié(e) séparation de biens	<input type="checkbox"/> Divorcé(e)	<input type="checkbox"/> Majeur(e) incapable	<input type="checkbox"/> Commerçant(e) <input type="checkbox"/> Employé(e) <input type="checkbox"/> Fonctionnaire
<input type="checkbox"/> Marié(e) communauté universelle	<input type="checkbox"/> Veuf(ve)	<input type="checkbox"/> Mineur(e) sous administration légale	<input type="checkbox"/> Profession libérale <input type="checkbox"/> Retraité(e) <input type="checkbox"/> Sans profession
<input type="checkbox"/> PACS régime légal		<input type="checkbox"/> Mineur(e) sous contrôle judiciaire	Préciser la profession exacte ⁽²⁾ : _____
<input type="checkbox"/> PACS régime indivision			

CADRE RESERVE A L'INTERMEDIAIRE

➤ Donne(ons) par le présent mandat, ordre à la Société de Gestion AEW⁽¹⁾ : **D'ANNULER** : le mandat d'achat du _____ pour la totalité de l'ordre, soit _____ part(s). **DE MODIFIER** : le mandat d'achat du _____ en donnant, par le présent mandat, ordre à la Société de Gestion AEW d'acheter _____ part(s) de la société CILOGER HABITAT au prix maximum (frais inclus*) de _____ € par part, soit au total _____ €.

L'ordre est donné pour une confrontation trimestrielle. En cas d'exécution partielle de votre ordre, le reliquat de votre couverture vous sera restitué.

* Frais : 5% de droits d'enregistrement reversés au Trésor Public avec un minimum de 25€ + commission de 5,38% TTC du prix d'achat des parts.

➤ Reconnais(sons) avoir reçu et pris connaissance des statuts, de la note d'information visée par l'Autorité des marchés financiers, du document d'informations clés, des derniers rapport annuel et bulletin trimestriel et des conditions d'acquisition des parts rappelées au verso.

➤ Donne(ons) mandat à la Société de Gestion AEW de procéder, en mon(notre) nom, à toutes les formalités liées à mon ordre et notamment d'effectuer l'enregistrement de la transaction auprès du Trésor Public.

➤ Suis (somm) informé(s) que la société ne garantit ni la revente des parts ni le remboursement des sommes investies.

➤ Adresse(ons), pour la couverture de notre ordre, la somme complémentaire de _____ €.

➤ Règle(ons) l'achat par :

 Chèque N° _____ tiré sur _____ à l'ordre de la SCPI CILOGER HABITAT. Achat à crédit auprès de la Banque : _____ pour un montant de _____ euros. Par virement sur le compte « marché secondaire » de la SCPI CILOGER HABITAT. Autorise(nt) le réseau bancaire distributeur à prélever directement sur mon compte le montant correspondant à la valeur totale des parts :

Code Banque _____ Code Guichet _____ N° de compte _____ Clé RIB _____

Nom et adresse de l'établissement bancaire : _____

➤ Demande(ons) que le règlement des revenus attachés aux parts, objet de la présente souscription, soit porté au crédit du compte suivant⁽¹⁾ : (joindre impérativement un RIB) A mon ordre A l'ordre de : Nom : _____ Prénom _____

Adresse : _____

en qualité de⁽¹⁾ : Usfruitier Autre (précisez) : _____

➤ Déclare(ons) dans le cadre de l'application de la directive européenne « Marchés d'Instruments Financiers II (MIF II) » être informé(s) de mon (notre) classement dans la catégorie « non professionnel », des règles de fonctionnement d'une SCPI et des risques afférents à ce placement.

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES - PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL En l'application de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, il est précisé que les données à caractère personnel recueillies sont obligatoires pour acheter ou vendre des parts de la SCPI et qu'à ce titre, elles feront l'objet d'un traitement dont le responsable est AEW. Ces données pourront être utilisées pour les besoins de la gestion des opérations effectuées en exécution des services souscrits par AEW, les sociétés du groupe auquel elle appartient ainsi que par ses prestataires et partenaires.

Les personnes sur lesquelles portent les données acceptent que celles-ci soient exploitées et/ou communiquées selon les modalités précisées ci-avant. Les personnes sur lesquelles portent les données auront le droit d'en obtenir communication auprès de AEW -43, avenue Pierre Mendès France 75013 PARIS, d'en exiger, le cas échéant, la rectification, de s'opposer à leur utilisation à des fins de prospection, notamment commerciale.

Si vous ne souhaitez pas que vos données soient utilisées, vous pouvez d'ores et déjà cocher la case ci-après : « Je refuse que mes données personnelles soient utilisées à des fins de prospection commerciale. »

Fait à _____ Le _____ en 3 exemplaires dont l'un reste en ma (notre) possession.

Signature(s)⁽³⁾ précédée(s) de la mention manuscrite : « Bon pour achat de (nombre en toutes lettres) parts ».

(1) Cocher la case correspondante / (2) Mention obligatoire / (3) Signatures de toutes les parties en cas d'acquisition indivise, de démembrement ou par des personnes mariées sous le régime de la communauté

A REMPLIR UNIQUEMENT SI LA MODIFICATION D'ACHAT RESULTE D'UN DEMARCHEGE (cf. informations au verso)

Je soussigné, _____, reconnais avoir acquis les parts de la SCPI CILOGER HABITAT : après que (nom, adresse professionnelle et numéro d'enregistrement) « le démarcheur » _____, agissant pour le compte de (nom, adresse et numéro d'enregistrement) de l'établissement financier ayant mandaté le démarcheur) _____ ait rempli l'ensemble des obligations lui incombant, telles que rappelées au verso - dans ce cas, la signature du mandat d'achat ci-dessus, ainsi que le versement des fonds y afférents, ne pourront intervenir que quarante-huit heures minimum après la signature du présent encadré - et déclare avoir été mis en mesure d'exercer le délai de réflexion issu de l'article L.341-16 IV du Code monétaire et financier.

Fait à _____ Le _____ Signature(s)⁽³⁾ :

CILOGER HABITAT

Société Civile de Placement Immobilier en cours de liquidation

régie par les articles 1832 et suivants du Code civil, L.231-8 et suivants du Code de commerce, les articles L.214-86 et suivants, et D.214-32 à D.214-32-8, R.214-130 à R.214-60 du Code monétaire et financier, et les articles 422-189 à 422-236 du RG AMF

Capital social : 134 976 000 €

Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 PARIS – R.C.S. : 512.214.578 Paris

Société de Gestion - Liquidateur : AEW

SAS au capital de 828 510 €

Agrément AMF n° GP07000043 en date du 10 juillet 2007

Agrément AIFM en date du 24 juin 2014 au titre de la directive 2011/61/UE

Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 PARIS - Téléphone : 01.78.40.53.00 – www.aewpatrimoine.com

Adresse postale : AEW Patrimoine – Gestion des opérations – Prestations clients 43, avenue Pierre Mendès France – 75013 PARIS

CONDITIONS DE VALIDITE

Il est rappelé que l'inscription de l'ordre d'achat sur le registre des associés est subordonnée :

- au fait que l'ordre soit conforme et correctement complété et signé par le (les) donneur(s) d'ordre ;
- à la couverture intégrale de l'ordre ;

- à la réception de la fiche « Connaissance client – Origine des fonds » (sauf acquisition par l'intermédiaire d'un établissement financier). A ce titre, la Société de Gestion se réserve le droit de demander la justification de l'origine des fonds investis pour répondre aux règles édictées par le Code monétaire et financier en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux.

■ L'acquisition de parts de la SCPI CILOGER HABITAT n'est pas possible pour les clients, personnes morales ou physiques qui, en raison de leur nationalité, de leur résidence, de leur siège social ou de leur lieu d'immatriculation, relèvent d'un droit étranger qui impose à AEW des restrictions ou des obligations spécifiques quant à la commercialisation et la promotion de ses produits. Les informations relatives à la SCPI CILOGER HABITAT publiées par AEW ne constituent en aucune manière une sollicitation en vue de l'achat de parts par des ressortissants ou résidents de certains pays, dont notamment les Etats-Unis d'Amérique.

■ Les ordres sont adressés directement à la Société de Gestion AEW (43, avenue Pierre Mendès France 75013 PARIS), ou remis aux Intermédiaires habilités de cette dernière qui se chargeront de les faire parvenir à la Société de Gestion dans les meilleurs délais.

Pour être enregistrés, les ordres d'achat doivent être réceptionnés par la Société de Gestion au plus tard la veille du fixing à 16 heures, à défaut l'ordre sera enregistré pour la confrontation suivante. Quelles que soient les modalités de transmission des ordres, le donneur d'ordre doit être en mesure de prouver la passation de son ordre et de s'assurer de sa réception par la Société de Gestion.

Couverture des ordres

La Société de Gestion demande une couverture des ordres d'achat égale au montant total du prix d'achat tel que figurant au recto, frais de transaction inclus. La couverture peut être effectuée par chèque (sauf chèque de banque) qui doit être réceptionné par la société au plus tard 8 jours avant la date de confrontation, ou par virement visible sur le compte « marché secondaire » de la SCPI au plus tard à 16 heures le jour précédant la date de confrontation. L'octroi de cette couverture subordonne l'inscription de l'ordre d'achat correspondant sur le registre des ordres. Les fonds versés à titre de couverture sont portés sur un compte spécifique ouvert au nom de la SCPI CILOGER HABITAT, lequel ne porte pas intérêt. Lorsque l'ordre est exécuté, la couverture est utilisée pour assurer le règlement des parts acquises, frais de transaction inclus. L'éventuelle différence, après exécution de l'ordre, ou le total de la couverture, en cas d'inexécution totale de l'ordre, sera restituée au donneur d'ordre dans un délai maximum de 20 jours à compter du dernier jour du mois au cours duquel la confrontation périodique a eu lieu.

Jouissance des parts

L'acquéreur de parts sur le marché secondaire acquiert la jouissance des parts au 1^{er} jour du trimestre au cours duquel l'acquisition a été réalisée.

Annulation ou modification de l'ordre

L'ordre inscrit peut être annulé ou modifié jusqu'au terme de la période de confrontation périodique des ordres, de manière expresse par l'envoi du formulaire spécifique d'annulation/modification de l'ordre initial, et dans les mêmes conditions (ce formulaire est disponible sur simple demande auprès de AEW).

La modification d'un ordre entraîne la perte de son rang dans les cas suivants :

- augmentation de la quantité des parts à l'achat ou à la vente
- augmentation du prix pour les ordres de vente
- modification du sens de l'ordre
- diminution du prix pour les ordres d'achat

■ Toutes informations sur la SCPI, et notamment sur les prix constatés lors des transactions de la période : les cinq prix d'achat les plus élevés, les cinq prix de vente les plus faibles inscrits sur le registre, les quantités demandées et offertes à ce prix ; le dernier dividende annuel servi ; l'estimation du prochain dividende ; la dernière valeur de réalisation peuvent être obtenus auprès de la Société de Gestion ou sur le site Internet www.aewpatrimoine.com.

■ La note d'information de la SCPI CILOGER HABITAT a obtenu de l'Autorité des Marchés Financiers le visa n° SCPI 10-12 en date du 8 juillet 2010.

DOCUMENTS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT POUR QUE L'ORDRE D'ACHAT SOIT CONFORME

Pour les personnes physiques :

- copie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport),
- s'il y a lieu : convention d'indivision, convention de démembrement, autorisation d'achat du juge des tutelles, extrait de délibération du conseil de famille, attestation signée du partenaire de PACS précisant le caractère indivis ou non des parts...
- un justificatif de domicile de moins de trois mois.

Pour les personnes morales :

- copie des statuts à jour certifiée conforme,
- extrait KBIS datant de moins de trois mois,
- pour les associations, un exemplaire du Journal Officiel où a été publiée la déclaration de constitution ou le décret en Conseil d'Etat dans le cas d'associations reconnues d'utilité publique,
- justificatif du pouvoir du signataire (extrait certifié conforme du procès-verbal de l'organe compétent ou procuration éventuelle du mandataire social),
- copie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité du signataire.

Pour les achats à crédit : joindre une copie de l'offre de crédit définitive acceptée et signée par les parties au contrat.

MODALITES POUR REMPLIR LE BULLETIN DE SOUSCRIPTION

- Pour les époux mariés sous le régime de la communauté ou si les parts constituent des biens communs : le conjoint de l'acquéreur doit, sous peine de nullité, donner son consentement en apposant sa signature sur le recto du présent document et en indiquant « Bon pour achat à (nombre en toutes lettres) parts ».
- Pour les partenaires d'un PACS : en cas d'indivision, faire signer le bulletin par chacun des partenaires.
- Pour les indivisions : établir le bulletin au nom de l'indivision, le faire signer par chacun d'eux et leur(s) mandataire(s) dûment autorisé(s).
- Pour les mineurs et les incapables majeurs : établir le bulletin au nom du mineur ou de l'incapable, faire signer le représentant légal et préciser ses noms, prénoms, domicile et qualité.

MODALITES POUR COMPLETER L'ENCADRE DEMARCHE (en grisé au recto)

Cet encadré est à remplir si l'achat résulte d'un acte de démarchage. Aux termes de l'article L.341-1 du Code monétaire et financier, constitue un acte de démarchage bancaire ou financier toute prise de contact non sollicitée, par quelque moyen que ce soit, avec une personne physique ou une personne morale déterminée, en vue d'obtenir de sa part un accord sur l'achat de parts de la SCPI CILOGER HABITAT. Constitue également un acte de démarchage bancaire ou financier, quelle que soit la personne à l'initiative de la démarche, le fait de se rendre physiquement au domicile des personnes, sur leur lieu de travail ou dans un lieu non destiné à la commercialisation de produits, instruments et services financiers, en vue des mêmes fins. L'ensemble de ces règles ne s'appliquent pas lorsque la personne démarchée est déjà associée de CILOGER HABITAT et si les montants en cause correspondent à des opérations habituellement réalisées par elle.

Obligations à la charge du démarcheur :

- présenter sa carte de démarcheur et justifier de son nom, de son adresse professionnelle, de son numéro d'enregistrement, du nom, de l'adresse et du numéro d'enregistrement de la personne morale pour le compte de laquelle le démarchage des parts de la SCPI CILOGER HABITAT est effectué ;
- s'enquérir de la situation financière du souscripteur potentiel, de son expérience, de ses objectifs en matière de placement ou de financement ;
- remettre les statuts, la note d'information visée par l'AMF, le document d'informations clés, les derniers rapport annuel et bulletin trimestriel de CILOGER HABITAT ;
- communiquer au démarché, d'une manière claire et compréhensible les informations utiles pour prendre sa décision ;
- informer le démarché de l'absence de droit de rétractation prévu à l'article L341-16 I et II du Code monétaire et financier ;
- informer le démarché qu'il dispose d'un délai de réflexion de 48 heures à compter de la signature de l'encadré « démarchage ». Ce délai commence à courir le lendemain de la signature de l'encadré et sera prorogé jusqu'au premier jour ouvrable si son expiration normale arrive un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé. Avant l'expiration de ce délai, le démarcheur ne peut recueillir ni ordres ni fonds. La signature du bulletin d'achat, ainsi que le versement des fonds ne pourront intervenir qu'à l'expiration de ce délai.